



Indemnisation préjudice corporel

Par **gunhta**, le **29/08/2014 à 19:03**

[fluo]Bonjour[/fluo] **marque de politessern**J'ai été victime d'un accident du trajet travail-domicile le 16 juin 2014. Suite à cela, j'ai dû être hospitalisée 3 jours et subir une intervention chirurgicale pour pose d'une VIS dans les os de la cheville, puis 6 semaines de plâtre sans appui (déplacement en fauteuil roulant obligatoire). Depuis le retrait du plâtre, j'ai toujours une douleur dans le pied et je suis dans l'impossibilité d'une marche correcte. Je n'ai toujours pas repris mon travail à ce jour (fin août). L'assurance me propose le remboursement du véhicule qui est économiquement irréparable. en ce qui me concerne personnellement, puis-je demander des dommages et intérêts ? combien et à quel titre? merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **29/08/2014 à 20:36**

bonjourrrn[citation] L'assurance me propose le remboursement du véhicule qui est économiquement irréparable. en ce qui me concerne personnellement, puis-je demander des dommages et intérêts[/citation]Si vous n'êtes pas responsable vous avez droit à tous les frais inhérents à l'accident.rnrnY a-t-il eu constat de police?rnrnSans responsabilité, vous avez droit à vos dommages corporels: perte de salaires et autres frais.rnrnAvez-vous été contacté pour une expertise médicale?

Par **gunhta**, le **31/08/2014 à 03:24**

Bonsoir Chaber et merci pour votre réponse.rnNon il n'y a pas eu constat de police. Nous avons fait une déclaration respective (à peu près similaire)adressée toutes les deux à nos

assurances respectives.
Pour ma part, je n'ai aucune information supplémentaire si ce n'est le contact d'un expert qui devait donner son avis à mon assurance en ce qui concernait mon véhicule. Sur ce point les choses semblent assez claires.
En ce qui me concerne, mes frais médicaux ont été pris en charge puisque l'accident a été reconnu en AT. Mon salaire est lui aussi maintenu.
Je n'ai eu aucune demande pour faire une expertise médicale. Ma question portait plutôt sur le préjudice que j'ai subi : 6 semaines sans appui puis 6 semaines de marche très difficile, la prise en compte de ma douleur, mes projets vacances annulés, la dépendance occasionnée pour les actes de la vie quotidienne (besoin d'assistance dans mon domicile et pour sortir).
Et ceci se poursuit car je ne peux toujours pas conduire et donc reprendre mon travail et mes activités sociales habituelles. De plus, n'étant pas remplacée j'aurais à récupérer une bonne partie du retard à mon retour.
Une connaissance m'a parlé de possibilité de compensation de tous ces éléments par l'assurance, ce qui est rarement demandé et encore moins proposé par les compagnies, celles-ci limitant leurs remboursements aux dégâts matériels. Par contre je ne sais pas dans quelle proportion je peut demander une compensation financière de ceci.
D'avance merci